

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 17 (1944)

Heft: 9-10

Rubrik: Nouvelles et communiqués divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communiqué du Comité central

Sur la demande de divers milieux de la S. I. A. et en particulier sur la proposition du Groupe professionnel des architectes pour les relations internationales, le Comité central a décidé d'étudier à fond la question de la participation des bureaux suisses d'architectes et d'ingénieurs à la reconstruction des régions dévastées. Il a résolu de diriger son action dans le cadre de celle du Comité suisse pour la participation économique à la reconstruction européenne, comité qui groupe des personnalités influentes de l'économie publique, des banques et de l'industrie, ainsi que des représentants des autorités fédérales. Le Comité central estime qu'à la suite des expériences des travaux de reconstruction après la dernière guerre, la préférence doit incontestablement être donnée à un mouvement concerté entre les milieux intéressés. Après des tractations menées sur ces entrefaites, il a été décidé de créer un bureau d'études, qui relèvera administrativement du Comité suisse, tout en étant sous la direction d'une commission de surveillance de la S. I. A.

Le but de ce bureau sera :
de dresser l'inventaire et d'assurer la coordination des actions particulières qui existent déjà en vue de la reconstruction ;
d'ordonner méthodiquement la documentation fournie récemment par l'enquête de la S. I. A. pour préparer à toute éventualité les dispositions nécessaires à la participation des maisons suisses ;
d'exécuter certains travaux techniques pour préparer cette participation dans les pays intéressés, éventuellement en liaison avec les groupes étrangers d'études déjà formés en Suisse (par exemple par les internés) ;
de prendre contact dans la plus large mesure et dans le plus bref délai possible avec les instances compétentes des pays en question, où des représentants seront délégués en cas de nécessité dès que les circonstances le permettront ;
de créer des points d'appui dans ces pays, en s'assurant la collaboration d'hommes de métier suisses qui y sont déjà établis ou d'autres techniciens étrangers qui ont fait leurs études en Suisse ou qui ont des relations particulières avec la Suisse ;
de recueillir des documents techniques, normes, prescriptions, etc., des pays en question, etc., etc.

Le financement de ce bureau d'études sera assuré par les intéressés et par la Confédération.

Les architectes et les ingénieurs propriétaires de bureaux ont reçu une circulaire avec un appel à la souscription des parts. On prévoit que le bureau remboursera ultérieurement ces parts suivant les résultats de son activité. Le Comité central espère que les membres qui s'intéressent à cette action lui prêteront tout leur appui.

Pour la reconstruction européenne

Communiqué du Groupe professionnel des architectes S. I. A. pour les relations internationales

Le Groupe professionnel des architectes pour les relations internationales avait, lors de son assemblée générale de septembre 1943, à Genève, envisagé d'entreprendre des études en vue de préciser la part que pourrait prendre la Suisse à la reconstruction européenne (voir le communiqué du groupe paru dans le « Bulletin technique » du 27 novembre 1943). Invité par le Comité central à présenter des propositions à ce sujet, il le fit, en mars 1944, sous forme d'un exposé tendant à la constitution d'un bureau d'études chargé de diverses tâches telles que :

détermination des possibilités pratiques de notre pays en face des tâches de la reconstruction ;
enquêtes sur les besoins des régions dévastées par la guerre ;
études architecturales permettant de déterminer les types d'éléments de constructions susceptibles d'être fabriqués industriellement en Suisse ;
centralisation des informations de toute provenance ;
prise de contact avec les groupes chargés de l'étude du problème de la participation suisse dans son ensemble.

Des échanges de vues sur lesquels le Comité central de la S. I. A. donne, d'autre part, quelques précisions, eurent alors lieu. Ils viennent d'aboutir à la décision de constituer prochainement un bureau d'études ayant son siège à Zurich et d'adresser dans cette intention un appel aux membres de la S. I. A. susceptibles de s'intéresser aux travaux à l'étranger (principalement à ceux qui ont répondu au récent questionnaire du Comité central).

La collaboration active du groupe au bureau d'études est déjà acquise. Le groupe encourage vivement ses membres à répondre à l'appel du Comité central en souscrivant aux parts devant assurer le financement du bureau.

Une nouveauté dans les bureaux de dessin

Le bureau-table à dessin « HOVEKO » apporte, dans les cercles d'ingénieurs, architectes et tous les dessinateurs la possibilité de travailler plus méthodiquement. A l'heure actuelle, c'est le meuble le plus perfectionné offert sur le marché.

Par un dispositif ingénieux, le plateau du bureau peut être facilement déplacé soit en inclinaison, soit en élévation, permettant de dessiner assis ou debout. Le plateau peut être mis absolument horizontalement. Les aménagements de tiroirs peuvent être combinés suivant les désirs : plumier sur coulisses, dispositif pour dossiers suspendus, séparations pour formulaires, fichier. Sous le plateau se trouve un grand casier à la dimension de la planche et permettant d'y entreposer des plans.

Sous un volume réduit, ce bureau contient tous les perfectionnements requis par la technique et la rationalisation moderne.

En vente chez BRIQUET & FILS, papetiers, 38, rue du Marché, Genève.

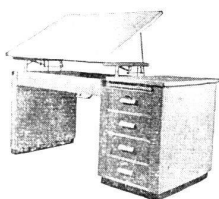
Le bureau-table à dessin

HOVEKO

le plus perfectionné à ce jour

Représentants :

BRIQUET & FILS, Papetiers
38, rue du Marché, GENÈVE



Pour vos travaux d'Electricité - Gaz - Eau - Téléphone

adressez-vous à

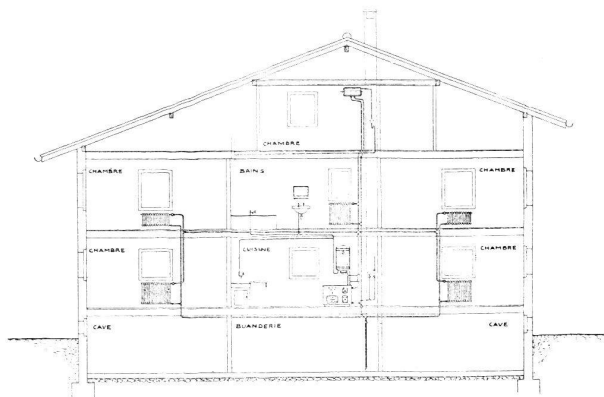
BORNET S. A.

8, rue de Rive - GENÈVE - Téléphone 5 02 50

**Les appareils « Isolux » dans la maison
pour la cuisson des repas, la production d'eau chaude
et le chauffage des radiateurs**

Ces trois services sont heureusement résolus par les appareils « Isolux », dont la fabrication et l'installation ont été mises au point par une maison lausannoise.

Le schéma ci-dessous représente la disposition des appareils « Isolux » tels qu'ils ont été placés, tout récemment, dans une maison d'habitation comprenant un rez-de-chaussée, un étage et une chambre haute.



Description du fourneau « Isolux » mixte (électricité, bois et charbon).

Le fourneau « Isolux » est construit en forte tôle émaillée, crème ou granité, avec four. Ses dimensions d'encombrement sont les suivantes :

hauteur . . . 80 cm.
largeur . . . 100 cm.
profondeur . . . 72 cm.

La partie du côté « four » fonctionne à l'électricité, comme tous les bons potagers électriques de construction courante et moderne. La cuisson est assurée par trois plaques indépendantes, disposées sur le dessus du potager et par le four de 35/45 cm. L'intensité du chauffage des plaques et du four est variable, à volonté, grâce aux boutons de mise en marche à quatre positions.

L'autre partie du fourneau est construite pour brûler le bois et le charbon et elle assure les services « cuisson », « eau chaude » et « radiateurs » à volonté.

Le foyer est alimenté en combustible par le magasin de charge. Les gaz de combustion sont guidés, selon les besoins, pour chauffer la plaque de cuisson ou, par un parcours plus étendu, la chaudière tubulaire destinée au chauffage des radiateurs. Cette chaudière tubulaire a une puissance de chauffe adaptée aux besoins de chaleur de la maison.

Lors du chargement du combustible, les risques de retours de flammes sont entièrement éliminés, grâce au dispositif de verrouillage spécial de la porte de charge. Ce dispositif doit être mis sur une position donnée et unique avant l'ouverture de la porte de charge, de manière à établir le tirage direct qui supprime tous retours possibles des gaz de combustion. La porte de charge ne peut s'ouvrir si le dispositif de verrouillage n'a pas été mis au préalable sur sa position correcte.

La production de l'eau chaude pour les bains et la cuisine est assurée par le boiler « Isolux » relié au potager. Le boiler est chauffé par un serpentin intégré dans le foyer du potager. Ce serpentin, construit en acier à haute résistance, est rempli d'eau distillée qui circule (en circuit fermé) du serpentin au boiler « Isolux ». L'eau du serpentin est chauffée intensément

lorsque l'on prépare les repas et, de même, lorsque l'on chauffe les radiateurs. Le boiler « Isolux » est construit dans les grandeurs désirées, de 75 à 200 litres.

Ainsi relié au potager, il fournit automatiquement l'eau chaude à volonté et sans brûler davantage de combustible que la quantité nécessaire à la cuisson des repas. Il produit l'eau chaude gratuitement et assure, selon les essais effectués au Laboratoire cantonal, une économie calorique de 33 %.

Le boiler « Isolux » est construit comme un cumulus courant, en forte tôle galvanisée, calorifigé spécialement pour empêcher le refroidissement de l'eau pendant la nuit et recouvert d'une enveloppe en tôle émaillée blanche, d'un très bel aspect.

Selon désir, le boiler « Isolux » peut être équipé à l'électricité, comme un cumulus ordinaire, et fonctionner de même, tout en gardant l'avantage d'être chauffé par le potager au moment voulu.

Son fonctionnement est donc mixte, comme celui du potager « Isolux » déjà décrit. Les installations « Isolux » sont le fruit d'une longue expérience et elles ne manqueront pas de retenir l'attention des architectes et propriétaires pour le bien-être et l'hygiène dans la maison familiale.



Monti & Mouchet

Rue Lissignol 10 - GENÈVE - Téléphone 2 33 59
Ferblanterie - Installations sanitaires

Charpente et Menuiserie

A. LAMBELET

Rue de la Borde - Lausanne - Tél. 3 37 43
Escaliers - Clôtures - Réparations - Abris D. A. P.

ROBERT FELBER

PL. DU GRAND-SAINT-JEAN 7, LAUSANNE
Tél. : Atelier, Bureau 2 73 31 - Appart. 2 73 32
Ferblanterie - Couverture - Installations sanitaires

ENTREPRISE DE MENUISERIE

ATELIERS MÉCANIQUES + TRAVAUX EN TOUS GENRES
CH. CUENDET BOIS - GENTIL
Téléph. 2 20 03
LAUSANNE
COLLABORATEUR ANDRÉ CUENDET, MAITRISE FÉDÉRALE